

# Apprentissage & comptabilité analytique : quelles sont les précisions apportées par France compétences ?

---

*23 mars 2021*



# WEBINAR SUR LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE | CHAP.5

## MARDI 23 MARS



APPRENTISSAGE &  
COMPTABILITÉ  
ANALYTIQUE : QUELLES  
SONT LES PRÉCISIONS  
APPORTÉES PAR FRANCE  
COMPÉTENCES ?



# Introduction

- Webinar du 23 mars : **acte 2** de l'information du réseau sur les nouvelles obligations analytiques de l'apprentissage
  - Replay et support du webinar du 10 décembre (acte 1) : [ici](#)
- Notice et formulaire d'enquête [France compétences](#) :
  - **Version du 1<sup>er</sup> mars** => version définitive attendue le 1<sup>er</sup> avril
- Contexte : mission de régulation du marché de l'apprentissage assurée par France compétences
  - **Observation des coûts** : remontée de la comptabilité analytique des organismes de formation par apprentissage
  - 1<sup>ère</sup> remontée en 2021 des coûts de l'année civile 2020 : **adaptation** des acteurs, **processus à fluidifier** pour la remontée des coûts 2021



## Sommaire du webinar

- Le processus d'enquête
- La sous-traitance
- Les états de restitution
- Questions / réponses



# Le processus d'enquête

# Quels organismes renseignent l'enquête ?

## **Les OFA organismes de formation ayant une activité d'apprentissage**

- Nouveau modèle
- Titulaire d'un NDA  
(n° de déclaration d'activité)

## **Les OG CFA organismes gestionnaires de CFA**

- Ancien modèle  
(avant loi du 5 septembre 2018)
- Pas de NDA  
=> déclaration d'activité à faire  
avant le 31 décembre 2021 à la  
Direccte

# Sur quelle plateforme se déroule l'enquête ?

- **La plateforme Karoussel**
  - gère le dépôt des comptabilités analytiques des OFA et OG CFA
  - n° SIRET de l'organisme  
= la clé d'entrée dans Karoussel
- Inscription : une personne habilitée par le représentant légal
  - **Habilitation** à compléter et signer
- Compte utilisateur : validation par France compétences
  - **Délai** : en fonction des vagues d'inscription sur Karoussel (objectif : journée, maxi : quelques jours)



**Karoussel et non Carrousel** 😊  
Ici Arc de Triomphe du Carrousel



# Calendrier

*Le calendrier de remontée des données des organismes est ensuite reproduit chaque année*

## Fin mars

- Information des CFA
- Guide d'utilisation de Karoussel
- Habilitation

## Début avril

- Ouverture des inscriptions
- Création des comptes utilisateurs
- **Formulaire d'enquête**
- Webinar FC pour utiliser Karoussel (22 avril ?)

## 15 juillet

- **Date limite de dépôt du formulaire d'enquête complété**

## Août-septembre

- Première analyse des données par France compétences
- Réalisation de contrôles de cohérence

## Novembre

- Analyse des données par France compétences
- Retour d'informations



# Habilitation et gestion des utilisateurs

- Habilitation nécessaire pour créer le 1<sup>er</sup> compte utilisateur sur Karoussel
- L'utilisateur habilité s'engage à respecter les consignes techniques de France compétences
- L'utilisateur habilité devient gestionnaire de compte (« administrateur »)
- Chaque CFA peut avoir 2 profils « gestionnaire de compte » et 5 profils « utilisateur »
- Un utilisateur = une adresse électronique

# Le formulaire d'enquête : quel contenu ?

- **6 onglets :**

- Identité organisme
- Identité établissements
- Liste des certifications en apprentissage
- Résultat général
- Indicateurs de bilan simplifiés
- Résultat analytique

- **Cellules bloquantes :**

- À remplir obligatoirement (avec un \*)
- Égalité obligatoire entre cellules

- Les remontées analytiques se font **en premier lieu** à la **maille certification**.
- Lorsque, pour une certification, plusieurs établissements appartenant à l'OFA ou à l'OG CFA la délivrent, la remontée peut également être effectuée à la **maille établissement**.
- Chaque OFA **apprécie** le nombre d'établissements à déclarer.

# Pièces jointes au formulaire d'enquête à conserver ou à déposer sur Karoussel

## Notice explicative relative au formulaire d'enquête :

- Deux pages environ
- Particularités de l'organisme
- Précisions sur les rubriques
- Clés de répartition utilisées :  
Si elles sont différentes de celles précisées dans l'arrêté,  
un argumentaire est requis.

## Attestation de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes :

- Validation des charges et produits affectés à l'activité d'apprentissage
- Validation des clés de répartition utilisées entre l'activité apprentissage et les autres activités



# La sous-traitance

## Sous-traitance : que dit France compétences ?

- Les établissements ou les organismes délivrant des formations en apprentissage dans le cadre d'une sous-traitance (ne demandant pas à ce titre une prise en charge à un Opco, au CNFPT ou à une administration ou établissement public et/ou ne signant pas à ce titre la convention de formation) ne doivent pas transmettre directement leurs comptes à France compétences mais à l'organisme qui est à l'origine de la sous-traitance de la formation, qui lui-même les remontera à France compétences.
- ⇒ **C'est exclusivement l'OFA ou l'OG CFA dont l'UAI est déclarée auprès des Opco et qui facture les NPEC qui doit faire remonter les données.**

Lexique : NPEC : niveau de prise en charge

UAI : unité administrative immatriculée (à obtenir auprès du rectorat)

CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

## Sous-traitance : l'exemple des UFA

- « Lorsqu'un OFA ou un OG CFA conclut avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises, une convention ou une prestation prévoyant les conditions selon lesquelles des enseignements normalement dispensés par l'OFA ou l'OG CFA peuvent être réalisés en leur sein »  
=> sous-traitance par le CFA de la prestation pédagogique à l'UFA
- La remontée analytique des charges et produits est consolidée à la maille certification au niveau du CFA et non établissement par établissement.
  - ❑ **Toutefois**, si le CFA l'estime pertinent, la remontée comptable peut être opérée **à la maille établissement même dans le cas d'une UFA** (à indiquer dans la notice), sous réserve d'éviter tout double compte.



## Incidence de la sous-traitance sur la ventilation analytique des charges du CFA

- Dans le compte de résultat analytique de l'apprentissage par certification (et, le cas échéant, par établissement), **les CFA doivent ventiler leurs charges** entre charges « internes » et charges de sous-traitance :
  - ❑ **Charges internes au CFA** (y compris prestation externe) : toutes les charges de l'organisme, y compris les prestations extérieures (par exemple recours à des formateurs extérieurs), hormis la sous-traitance de la formation en apprentissage réalisée pour le compte d'un autre établissement.
  - ❑ **Charges de sous-traitance** (au sens délégation de l'action de formation) : toutes les charges liées à la sous-traitance à un autre établissement de la prestation (et éventuellement de la responsabilité) pédagogique de la formation en apprentissage.



# Quelles conséquences pour l'organisation de la comptabilité analytique d'une UFA ?

## L'UFA, en qualité de sous-traitant :

- Facture le CFA
- Indique au CFA une ventilation par année civile, par certification, de ses coûts dans les rubriques suivantes :
  - Pédagogie
  - Accompagnement
  - Frais de structure et fonctions supports
  - Frais de communication

- UFA : chef d'établissement, attaché de gestion...
- CFA : représentant
- Expert-comptable
- Udogec...

## Enjeux pour les UFA :

- Constituer un groupe de travail pour définir le cadre analytique
- Se former aux fonctionnalités analytiques du logiciel comptable

## Exemple simplifié de ventilation des charges de sous-traitance d'un CFA

**1<sup>er</sup> cas** : l'UFA n'est pas en capacité de ventiler analytiquement ses coûts par rubrique (pédagogie, accompagnement, etc.) => par convention : 100% en pédagogie.

Alternative : le CFA effectue lui-même la ventilation selon une clé qu'il détermine.

Affectation par défaut à 100% en pédagogie	Total	diplôme A	diplôme B	diplôme C
<b>pédagogie</b>				
<i>charges internes</i>				
<i>charges de sous-traitance</i>	<b>212 970 €</b>	74 054 €	75 849 €	63 067 €

**2<sup>e</sup> cas** : l'UFA est en capacité de ventiler analytiquement ses coûts par rubrique (pédagogie, accompagnement, etc.) => cette ventilation est retenue (cf. exemple)

Affectation déterminée par l'UFA	Total	diplôme A	diplôme B	diplôme C	
<b>pédagogie</b>					
<i>charges internes</i>					
<i>charges de sous-traitance</i>	127 782 €	44 432 €	45 510 €	37 840 €	60%
<b>accompagnement</b>					
<i>charges internes</i>					
<i>charges de sous-traitance</i>	21 297 €	7 405 €	7 585 €	6 307 €	10%
<b>structure et fonctions support</b>					
<i>charges internes</i>					
<i>charges de sous-traitance</i>	63 891 €	22 216 €	22 755 €	18 920 €	30%
<b>total</b>	<b>212 970 €</b>	74 054 €	75 849 €	63 067 €	



# Les états de restitution

# Les états de restitution

## Le compte de résultat apprentissage selon le PCG

- Charges
- Produits
- Bénéfice ou perte
- Clés de répartition
- Éléments complémentaires
- Éléments extra-comptables

## Indicateurs de bilan simplifiés

- Investissements
- Subventions d'investissement
- Report de taxe d'apprentissage
- Affectation du bénéfice de l'activité apprentissage

## Le compte de résultat apprentissage selon le plan analytique

- Charges
- Produits
- Bénéfice ou perte
- Effectifs
- Clé de répartition



## Compte de résultat apprentissage selon le PCG

Isoler les charges et produits de l'apprentissage dans les comptes de l'OFA ou de l'OG CFA

- Pour les charges indirectes et les produits indirects : préciser les clés utilisées
- Elles sont indiquées par ordre d'importance dans la limite de 4 clés : la clé la plus utilisée est celle qui concerne le montant de charges (ou de produits) le plus élevé.
- Si d'autres clés que celles citées dans l'arrêté sont utilisées, il faudra l'indiquer dans la notice



## Contributions en nature reçues sans contrepartie pour l'activité apprentissage

- **Élément extra-comptable** à renseigner sur l'onglet « résultat général »
- Définition : contribution reçue sans aucune contrepartie ou dont la contrepartie est sensiblement sous-évaluée (< 30% de la valeur réelle).
- **Evaluation à fournir** : locaux en m<sup>2</sup>, personnels en ETP, matériels pédagogiques en €.
- **Quid de l'équivalent loyer ?** Pour les CFA, seuls les coûts réels comptabilisés en comptabilité générale sont retenus. L'information extra-comptable fournie sur les locaux mis à disposition gratuitement ne permet pas une ventilation par diplôme ni leur intégration au coût des formations par apprentissage.

# Indicateurs de bilan simplifiés

- **Investissements et subventions :**
  - Investissements nets inscrits au bilan, affectés à l'apprentissage (en distinguant l'investissement pédagogique du non-pédagogique)
  - Part des investissements financés par des subventions et montant total des subventions d'investissement 2020 pour l'apprentissage
- **Report de taxe d'apprentissage :**
  - Pour les reports au 31/12/2019 supérieurs à 4 mois de charges de fonctionnement (obligation de reversement à France compétences)
- **Utilisation du résultat :**
  - Résultat relatif à l'activité apprentissage (à estimer)
  - Possibilité de commenter l'utilisation du résultat dans la notice



# Compte de résultat apprentissage selon le plan analytique de l'arrêté du 21 juillet 2020

## Ventilation des charges par nature :

- Pédagogie
- Accompagnement
- Structure et fonctions supports
- Communication
- Frais annexes à la formation (hébergement, restauration...)
- Dotations aux amortissements
- Autres charges incorporables
- Charges non incorporables



## Les effectifs à renseigner

- Les personnes en apprentissage

faisant l'objet d'une demande de prise en charge ou bénéficiant d'une convention d'apprentissage signée par l'organisme de formation

- Les effectifs par certification au 31 /12/ N et au 31 /12/N-1
- En moyenne mensuelle
- En nombre d'heures théorique de formation

indiquées dans la convention sur l'année considérée

# Points d'attention sur les données 2020 signalés par les réseaux de CFA à France compétences



## Données 2020 ≠ données de référence

- Organisation de la comptabilité analytique pour produire les données 2020 :

Parution tardive de l'arrêté et application rétroactive. Tous les CFA ne sont pas outillés. France Compétences espère que l'essentiel des CFA pourront produire les données.

- Impacts financiers de la Covid-19 sur les comptes :

Les consommations de charges ne sont pas habituelles, les investissements n'ont pas été réalisés au niveau habituel. Il faudrait pouvoir fournir des repères des années précédentes.

Enquête réalisée par France Compétences auprès des CFA sur les impacts Covid :

<https://www.francecompetences.fr/fiche/600-cfa-interrogues-dans-le-cadre-dune-enquete-flash-modeles-economiques-des-resultats-encourageants/>

# Questions / réponses

## Besoin de précisions complémentaires ?

Voici nos coordonnées :

- Carine Alliany  
[carine.alliany@cneap.fr](mailto:carine.alliany@cneap.fr)
- Caroline Vanlerberghe  
[c-vanlerberghe@fnogec.org](mailto:c-vanlerberghe@fnogec.org)



# WEBINAR SUR LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE | CHAP.5

## MARDI 23 MARS



Merci à tous pour  
votre attention 😊

